

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2017

Présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur Hervé NOWAK, procuration donnée à Monsieur Christian FIRMIN, Madame Laurence GAMBIER, messieurs Jean-Paul PETIT et David GUILLEZ, excusés.

Secrétaire : Madame Barbara LENGLET

Délibérations :

• **Recensement 2018**

➤ **Choix d'un coordonnateur communal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de désigner comme coordonnateur d'enquête, Madame Isabelle GUILLOT, qui sera chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.
- De rémunérer Madame Isabelle GUILLOT en heures complémentaires selon la charge de travail.

➤ **Choix et rémunération d'un Agent Recenseur**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de désigner comme Agent Recenseur, Madame Josiane DUFOSSE.

Par ailleurs, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une dotation forfaitaire de 787 € sera versée à la Commune afin de faire face aux dépenses engendrées par cette enquête de recensement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Fixe à 787 € net, la rémunération de l'Agent Recenseur
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2018 chapitre 12 compte 6413.

Etude de devis :

• **Portail école**

Lors de la commission travaux du 19 septembre 2017, l'Entreprise PARIS a été retenue pour un montant de 2 500 HT. Un socle doit être ajouté sur le devis. Proposition acceptée.

• **Portes de garage**

L'entreprise FABRIPLAST a été retenue par le Conseil Municipal pour un montant de 5 346 € HT.

• **Peinture salle polyvalente**

- Des devis sont en attente concernant l'électricité : rampes
- Le chauffage doit se faire dans le courant du mois de novembre.
- Fuite au niveau des chenaux suite rouille.

La décision sera prise par le Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

• **Eglise**

L'entreprise LEDRU qui avait été retenue pour la réfection de la toiture de l'église, n'a pas encore réalisé les travaux.

Madame le Maire présente 2 devis concernant la réfection du plafond suite à la dégradation due à la tempête et au vieillissement :

- La réparation de la partie abîmée d'un montant de 1 310 € HT (remboursement de l'assurance de 1 200 €).
- La peinture de la nef de l'entrée jusqu'au tableau pour 8 010 € HT.

Pas de décision prise pour le moment, un 2^{ème} devis sera demandé.

- **Dossier sécurité**

- **2 devis** : EVIA et A7 aménagement, les propositions recourent à peu près les mêmes prestations
 1. EVIA pour 2 000 HT pas de précision quant à la fourniture des plans papier (en attente précisions)
 2. A7 aménagement pour 2 575 € HT avec remise de plans papier

Le Conseil Municipal retient la société EVIA, sous réserve de la fourniture des plans papiers.

Informations diverses :

- **Droit de préemption**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la maison située au N° 60 rue d'en haut cadastrée sections D n° 165 et D n° 166.

- **Terrain Paraclet**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société de géomètres METRIS d'un montant de 1 440,00 € TTC concernant la division de la parcelle cadastrée section B n° 130, située route du Paraclet, pour créer un chemin d'accès de 2m au marais.

- **Réponse collègue**

Madame le Maire donne lecture du courrier en date du 12 octobre 2017 de Monsieur Laurent SOMON, Président du Conseil Départemental en réponse à la demande faite par courrier du 21 septembre 2017 afin que la commune soit rattachée au secteur de collège d'Ailly sur Noye.
L'étude du dossier est en cours au sein des services du Conseil Départemental et sera soumise à l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (C.D.E.N.) en juin 2018.

- **PLU i Enquête publique**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Val de Noye, qui était prévue du 25 octobre 2017 au 25 novembre 2017 est reportée. Avis défavorable du Préfet.

Par arrêté du 18 octobre 2017, le Président de la communauté de communes Avre Luce Noye a retiré l'arrêté du 6 octobre 2017 portant ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du PLU intercommunal du Val de Noye.

- **Site internet**

Le site internet de la commune est mis en ligne depuis le 2 octobre 2017 sous l'adresse suivante : www.mairie-cottenchy.fr

• **Cérémonie du 11 novembre**

10 heures 30 : Départ de la Mairie
Dépôt d'un coussin au Monument aux Morts
et de petits bouquets au Cimetière Militaire
11 heures 00 : Plantation d'arbres pour les enfants nés en 2016
Vin d'honneur en la salle polyvalente

8 arbustes seront plantés au niveau de la station d'épuration pour les 8 naissances de 2016. Ils seront fournis par l'entreprise GEORGET.

• **Fêtes de Noël**

Noël des enfants : Spectacle de marionnettes Théâtre MARISKA « Noël au grenier ».
Jouets enfants de 0 à 2 ans : choix par la commune jusque 2 ans. Date limite pour le choix : 11 novembre
Un achat de guirlandes électriques a été fait pour la façade de salle polyvalente ainsi que pour le sapin sur la place Jean Moulin. Le programme du Noël des aînés n'est pas encore défini.

• **Communauté de Communes Avre Luce Noye**

➤ **Conseils communautaires**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des points importants des 2 conseils communautaires qui se sont déroulés les 28 septembre et 12 octobre 2017 :

- Résiliation des marchés de travaux et études relatifs aux vestiaires, terrain de football synthétique de Sourdon, complexe tennis de Jumel, funérarium et MSA.
- Les comptes de gestion et administratifs de 2016 de la CCVN ont été votés.
- Des décisions modificatives ont été approuvées pour modifier le compte 2017 établi par la cour des comptes suite aux décisions prises concernant les résiliations.

➤ **Déchets**

Une journée d'information sur le tri sélectif est prévue le 23 novembre 2017.

Questions diverses :

Suite à la réfection de la façade de la Mairie, Monsieur HERMANT fait une suggestion quant à la modification du petit appentis devant l'école. Voir avec Philippe.

Le Maire, MC MAILLART

